Charte Safety My Priority

La Confédération Construction vous invite à signer la **charte Safety My Priority**. En effet, travailler en toute sécurité doit être la priorité pour réduire le nombre d'accidents du travail.

Nous appelons tous les entrepreneurs, et leurs partenaires impliqués dans le processus de construction, à s'engager activement pour atteindre cet objectif. Pour qu'à l'avenir, tous nos chantiers soient des lieux de travail à la fois sûrs et sains!

Pourquoi cette charte? Parce que

- √ tous les accidents dans la construction peuvent et doivent être évités
- √ tout le monde, du chef d'entreprise à l'ouvrier, est responsable de la sécurité et de la santé au travail
- √ travailler dans la construction doit se faire sans accidents

Par conséquent, je m'engage à

- √ donner la priorité absolue à la sécurité au travail
- √ inciter tous mes collaborateurs à adopter un comportement sûr
- √ appliquer ces principes sur tous les chantiers et lieux de travail
- √ convaincre mes sous-traitants et autres partenaires de m'imiter

Je soussigné, VAN MOOTER FREDERIC, ADMINISTRATEUR - GERANT van VAN MOOTER CONSTRUCTION SRL, soutiens pleinement cette campagne de sensibilisation et m'engage à y participer.

Nom de mon entreprise : VAN MOOTER CONSTRUCTION SRL

Mon nom et ma fonction dans l'entreprise : VAN MOOTER FREDERIC, ADMINISTRATEUR - ...

Date: 02-02-2021



